

# CCPMA PRÉVOYANCE

## Rapport sur la solvabilité et la situation financière

2023



[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

---

# SOMMAIRE

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>                                | <b>6</b>  |
| A.1 Activité   | 7         |
| A.2 Résultats de souscription                                  | 9         |
| A.3 Performance financière                                     | 13        |
| A.4 Résultats des autres activités                             | 15        |
| A.5 Autres informations  | 15        |
| <b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>                               | <b>16</b> |
| B.1 Informations générales sur le système de gouvernance       | 17        |
| B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité                 | 23        |
| B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) | 24        |
| B.4 Système de contrôle interne                                | 25        |
| B.5 Fonction d'audit interne                                   | 26        |
| B.6 Fonction actuarielle                                       | 26        |
| B.7 Sous-traitance   | 27        |
| B.8 Autres informations  | 27        |
| <b>C. PROFIL DE RISQUES</b>                                    | <b>28</b> |
| C.1 Risques stratégiques                                       | 30        |
| C.2 Risques de souscription assurantielle vie et non-vie       | 30        |
| C.3 Risques de Marché  | 32        |
| C.4 Risque de crédit   | 32        |
| C.5 Risque de liquidité  | 33        |

|     |  |    |
|-----|--|----|
| C.6 | Risques opérationnels  | 33 |
| C.7 | Risques juridiques et de conformité  | 34 |
| C.8 | Autres risques importants  | 35 |
| C.9 | Autres informations  | 35 |
| D.  | VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ   | 36 |
| D.1 | Actifs   | 37 |
| D.2 | Provisions techniques  | 44 |
| D.3 | Autres passifs   | 50 |
| D.4 | Méthodes de valorisation alternatives  | 50 |
| D.5 | Autres informations  | 50 |
| E.  | GESTION DU CAPITAL   | 52 |
| E.1 | Fonds propres  | 53 |
| E.2 | Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis   | 55 |
| E.3 | Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis | 56 |
| E.4 | Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé  | 56 |
| E.5 | Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis                             | 57 |
| E.6 | Autres informations  | 57 |
| F.  | ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS   | 58 |

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

L'Institution enregistre une évolution de 11,1% de son chiffre d'affaires Prévoyance par rapport à l'exercice précédent ; il s'établit ainsi à 255,3 M€ (vs 230,0 M€).

Le résultat net de l'Institution atteint 14,5 M€ vs -15,5 M€ en 2022, grâce à l'effet taux et dans un contexte de poursuite des opérations de redressement.

Le rendement comptable pour l'exercice 2023 s'élève à 2,3% contre 1,3% en 2022.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres et non-cadres des Organismes Professionnels Agricoles.

Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA GESTION. Elle fait partie des membres fondateurs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE créée en 2017. Elle est la maison mère et l'actionnaire majoritaire du FRPS CCPMA Retraite Supplémentaire.

C'est un organisme paritaire piloté par trois dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance est adapté au contexte de l'Institution.

## PROFILS DE RISQUES

Les principaux risques identifiés sur CCPMA PRÉVOYANCE concernent :

- Les risques stratégiques sur la qualité du service client,
- Les risques techniques avec les dérives de sinistralité notamment sur la garantie en arrêt de travail,
- Les risques opérationnels liés aux cybermenaces et à la vacance de postes,
- Les risques juridiques et de conformité tels que la protection des données personnelles (RGPD), du dispositif LCB-FT, de la déshérence et la nouvelle réglementation sur la durabilité (CSRD).

Ces risques sont pilotés à travers une approche structurée.

## VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31/12/2023, la taille du bilan prudentiel de CCPMA PRÉVOYANCE représente 1 745 M€ en hausse de +2% par rapport à 2022.

A l'actif, les placements en valeur de marché représentent 1 487 M€ (soit 85 % de l'actif) en hausse de 7% par rapport à 2022, principalement porté par la hausse de la valorisation de la classe d'actif des fonds d'investissement dans le portefeuille.

Les provisions techniques de CCPMA PRÉVOYANCE sont de 716,6 M€ en 2023, en légère diminution par rapport à 2022 (-1%).

## GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres Solvabilité II de l'Institution s'établissent à 905,3 M€ en 2023, en hausse (+6%) par rapport à fin 2022 en lien principalement avec la hausse des écarts entre les provisions en meilleure estimation et les provisions sociales, mais également avec la hausse du résultat de l'exercice social 2023 par rapport à 2022. Le montant du SCR en 2023 est de 265,0 M€, en augmentation par rapport à 2022 (+13%).

Le ratio de couverture du SCR est de 342% à fin 2023, en baisse de -22 points par rapport à fin 2022.



A.

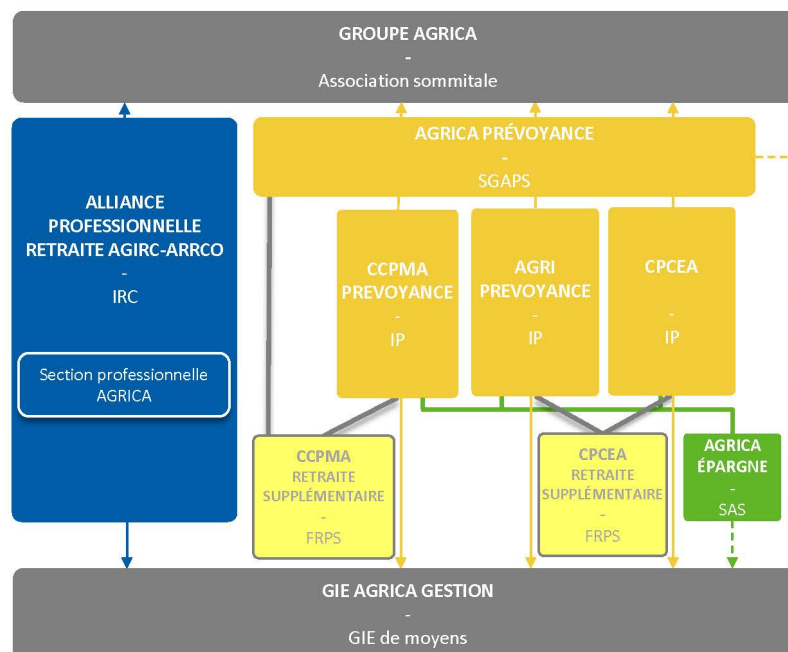
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

# A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

## A.1 Activité

### A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA



### A.1.b Description de l'activité

CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres et non-cadres des organismes professionnels agricoles. Son objectif initial était de couvrir la totalité des conventions collectives santé, prévoyance et retraite par capitalisation, des salariés des coopératives de la MSA, du Crédit Agricole, de Groupama et d'Organismes Agricoles du tertiaire. Le portefeuille de contrats de CCPMA PRÉVOYANCE est segmenté en quatre groupes de contrats.

CCPMA PRÉVOYANCE couvre que les activités santé et prévoyance de ses adhérents.

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### - Régime d'adhésion

Le régime d'adhésion est le contrat historique de l'Institution. Il couvre la prévoyance lourde (décès, obsèques, incapacité, invalidité) mais ne prévoit pas de complémentaire santé. Il est constitué de 5 branches professionnelles : Coopératives, Crédit Agricole, Groupama, MSA et Divers.

### - Régime contractuel

L'adhésion au régime contractuel doit résulter d'un accord d'entreprise ou de branche professionnelle qui doit couvrir au minimum la prévoyance lourde. Les contrats ainsi souscrits sont des contrats « sur mesure » en termes de garanties.

### - Régime optionnel

Les entreprises adhérentes au régime d'adhésion peuvent demander à compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles et/ou de prestations supplémentaires. De même, les entreprises adhérentes au régime contractuel peuvent compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles.

Les garanties optionnelles concernent notamment :

- La couverture frais de santé,
- La couverture du risque décès sous forme de rentes, d'allocations ou de capital.

Les garanties prévoyance optionnelles viennent en complément des garanties du régime d'adhésion :

- Décès supplémentaire : capital décès additionnel,
- Incapacité supplémentaire : réduction de la franchise prévue.

## A.1.c Objectifs et stratégies

---

Les syndicats membres du Conseil d'Administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'Offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué a renforcé ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.



## A.2 Résultats de souscription

### A.2.a Performance globale de souscription

| En M€  | 2022  | 2023  |
|--|-------|-------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée) | 230,0 | 255,3 |
| RÉSULTAT ASSURANTIEL                               | -17,8 | 13,1  |
| RÉSULTAT APRÈS IMPÔT                               | -15,1 | 14,5  |

Au terme de l'exercice 2023, l'Institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance globale de souscription en hausse de 25,3 M€ vis-à-vis de l'exercice précédent, soit une hausse de 13%. Cette performance globale de souscription est supérieure à la projection ORSA de 8,8 M€ (les projections ORSA couvrent le seul périmètre Prévoyance/Santé).

Toutes les activités enregistrent une hausse des souscriptions (+7,7 M€/ + 17% en décès, +5,5 M€/7% en arrêt de travail et +12,1 M€/19% en santé).

Le résultat assurantiel prévoyance s'améliore fortement à 13,1 M€, contre -17,8 M€ en 2022. La sinistralité des garanties décès et santé reste importante, celle des arrêts de travail s'améliore sur l'exercice en raison d'un relâchement de boni induite par la hausse des taux techniques.

Le résultat financier prévoyance de l'exercice 2023 représente 23,2 M€, en hausse vis-à-vis de 2022 (13,5 M€) et supérieur à la projection de 13,6 M€.

Le résultat avant impôt et autres charges s'améliore à 19,8 M€ (contre -13,2 M€ fin 2022).

Le résultat après impôt représente 14,5 M€ (contre -15,5 M€ à fin 2022) pour l'ensemble des activités prévoyance, en amélioration significative. Il est moins bon que la projection qui prévoyait 24 M€.

### A.2.b Résultats par ligne d'activité

#### A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

| En M€   | 2022  | 2023  |
|---|-------|-------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée) | 230,0 | 255,3 |
| RÉSULTAT ASSURANTIEL                              | -17,8 | 13,1  |
| RATIO COMBINÉ                                     | 110%  | 92%   |

Au titre de l'exercice 2023, l'Institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance de souscription des activités de prévoyance en progression vis-à-vis de l'exercice précédent (+13%),

Le chiffre d'affaires de l'exercice des garanties prévoyance s'établit à 255,3 M€, en progression de 11% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est supérieur à la projection qui s'établissait à 246,5 M€.

Le résultat technique de l'exercice 2023 s'améliore à 26 M€ contre -4,3 M€ au titre de l'exercice précédent due principalement à l'effet hausse des taux sur les provisions arrêt de travail.

Le résultat assurantiel affiche +13,1 M€ contre -17,8 M€ en 2022. La projection du scénario stratégique prévoyait un résultat de 20,5 M€.

Le ratio combiné s'est amélioré à 92% (contre 110% en 2022) proche de la projection qui tablait sur 91%.

### A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

| En M€   | 2022 | 2023 |
|---|------|------|
| CHIFFRE D’AFFAIRES (direct +réassurance acceptée) | 56,9 | 64,6 |
| RÉSULTAT ASSURANTIEL                              | 22,6 | 23,0 |
| RATIO COMBINÉ                                     | 66%  | 52%  |

Le chiffre d’affaires de l’exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, réassurance) s’élève à 64,6 M€ (contre 56,9 M€ fin 2022), soit une progression de 17%. Le chiffre d’affaires direct augmente dans des proportions similaires à 58,7 M€.

Le résultat assurantiel des garanties vie est en légère amélioration à +23,0 M€ en 2023 contre +22,6 M€ en 2022.

Le ratio combiné des garanties vie s’affiche à 52% contre 66% en 2022 et 60% en projection.

### A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

| En M€   | 2022  | 2023  |
|---|-------|-------|
| CHIFFRE D’AFFAIRES (direct +réassurance acceptée) | 106,2 | 111,7 |
| RÉSULTAT ASSURANTIEL                              | -36,3 | -3,4  |
| RATIO COMBINÉ                                     | 134%  | 103%  |

Le chiffre d’affaires des garanties arrêt de travail s’établit à 111,7 M€ (106,2 M€ en 2022), soit une hausse de 5% vis-à-vis de 2022. Le chiffre d’affaires relatif aux affaires directes s’établit à 106,2 M€ (en hausse de +6,5% par rapport à 2022).

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est négatif à -3,4 M€, en amélioration par rapport à l’année précédente avec -36,3 M€. Le ratio combiné des garanties arrêt de travail s’affiche à 103% en 2023 (contre 134% en 2022).

La projection du scénario stratégique anticipait un résultat technique et un ratio combiné des résultats 2023 un peu meilleur, avec respectivement 6,3 M€ et 94%.

### A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

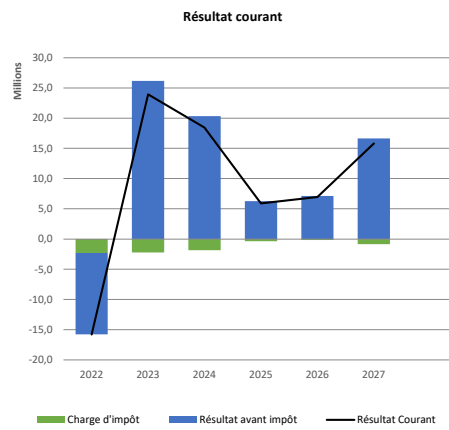
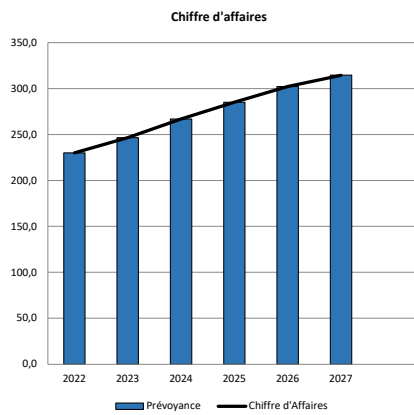
| En M€   | 2022 | 2023 |
|---|------|------|
| CHIFFRE D’AFFAIRES (direct +réassurance acceptée) | 66,9 | 78,9 |
| RÉSULTAT ASSURANTIEL                              | -4,0 | -6,4 |
| RATIO COMBINÉ                                     | 106% | 108% |

Le chiffre d’affaires santé représente 78,9 M€ en 2023, en progression de 17,9% vis-à-vis de l’exercice précédent (66,9 M€). Le chiffre d’affaires projeté était légèrement moins optimiste, en s’établissant à 77,4 M€ dans le scénario stratégique.

Le résultat assurantiel des garanties santé se détériore à -6,4 M€ (contre -4,0 M€ fin 2022). Le ratio combiné régresse légèrement à 108% (contre 107% en 2022).

La projection du scénario stratégique s'établissait à -6,9 M€ avec un ratio combiné de 109%.

## A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2022 à 2026



## A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette Institution.

## A.3 Performance financière

### A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

#### PRODUITS NETS

| Classe d'investissements (en K€)           | 2022          | 2023          |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net Immobilier                    | 0             | 0             |
| Résultat net portefeuille MT/LT            | 17 752        | 28 590        |
| Résultat net portefeuille CT et Trésorerie | 221           | 752           |
| Frais internes de placement                | -387          | -354          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>17 586</b> | <b>28 988</b> |

Le rendement comptable moyen pour l'exercice 2023 s'élève à 2,32% contre 1,32% en 2022.

L'augmentation du rendement comptable en 2023 s'explique par :

- Des revenus récurrents plus importants avec la remontée des taux d'intérêts
- Des plus values réalisées par la gestion tactique (4,5 M€) et une reprise de provision sur un fonds non-côté (1,6 M€)

#### Dont revenus et pertes sur actions

| En K€           | Dividendes   | Plus-values réalisées | Moins-values réalisées | Reprises/ Dotations PDD | Total (K€)    |
|-----------------|--------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|---------------|
| Fonds non cotés | 0            | 0                     | 0                      | 0                       | 0             |
| Participations  | 3 584        | 0                     | 0                      | 1 641                   | 5 225         |
| OPCVM           | 1 843        | 7 032                 | 0                      | 0                       | 8 875         |
| <b>TOTAL</b>    | <b>5 428</b> | <b>7 032</b>          | <b>0</b>               | <b>1 641</b>            | <b>14 100</b> |

## FRAIS FINANCIERS

| Frais Financiers (en K€)    | 2022         | 2023         |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Mandat immobilier           | 0            | 0            |
| Mandats obligataires        | 710          | 851          |
| Actions et OPC              | 0            | 0            |
| Prestations de services     | 177          | 252          |
| Frais internes de placement | 387          | 354          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>1 273</b> | <b>1 457</b> |
| Encours Moyen               | 1 144 915    | 1 534 975    |
| <b>Taux moyen global</b>    | <b>0,11%</b> | <b>0,09%</b> |

Les frais financiers restent stables.

### A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2023 au 31/12/2023 :

Les rendements comptables 2023 sont en hausse par rapport à 2022 grâce à la combinaison de la remontée des taux d'intérêts et des plus values réalisées (provenant majoritairement de la gestion tactique).

### A.3.c Projection des performances attendues

| RÉSULTAT FINANCIER en M€    | 2024         | 2025         | 2026         | 2027         |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Revenus financiers          | 23,6         | 25,9         | 30,1         | 35,7         |
| Frais de placements         | 1,2          | 1,3          | 1,3          | 1,4          |
| Δ PDD                       | 0,0          | -0,4         | -0,3         | -1,7         |
| Plus/Moins-Values Réalisées | 0,3          | -2,7         | -0,7         | 0,0          |
| Δ Amortissement             | 0,0          | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| Δ Surcotes/Décotes          | -0,6         | 2,7          | 1,3          | 1,0          |
| Δ Coupons Courus            | -1,1         | -1,0         | -0,8         | -0,6         |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>   | <b>20,9</b>  | <b>24,1</b>  | <b>28,9</b>  | <b>36,3</b>  |
| <b>RENDEMENT</b>            |              |              |              |              |
| Placements (VNC)            | 1 222,0      | 1 258,9      | 1 307,5      | 1 366,9      |
| <b>RENDEMENT</b>            | <b>1,71%</b> | <b>1,91%</b> | <b>2,21%</b> | <b>2,66%</b> |

### A.3.d Titrisation

L'Institution n'a pas de position de titrisation.

## A.4 Résultats des autres activités

L'Institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de populations connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le Conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de **2,4 M€** en 2023.

## A.5 Autres informations

Néant

B.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE



---

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

CCPMA PRÉVOYANCE dispose de son Conseil d'Administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE et des FRPS CPCEA RS et CCPMA RS). Son Conseil dispose d'une Commission Stratégie qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'une Commission d'Action Sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les Commissions, l'objet de procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus de 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonctions clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.a Organisation générale

---

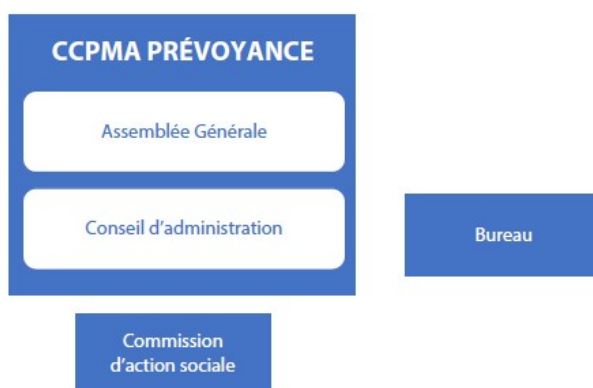
La CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres et non-cadres des organismes professionnels agricoles.

Elle est membre de l'Association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle est la maison mère et l'actionnaire majoritaire du FRPS CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

#### Gouvernance de la CCPMA PRÉVOYANCE



## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

### Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

### Conseil d'Administration : 3 par an

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires :

| Collège des Adhérents     | Collège des Participants |
|---------------------------|--------------------------|
| 4 La Coopération Agricole | 2 CFE-CGC                |
| 7 FNCA                    | 1 CFTC                   |
| 1 FNEMSA                  | 5 FGA-CFDT               |
| 1 FNSEA                   | 2 FNAF-CGT               |
| 2 UDSG                    | 2 FO                     |
|                           | 1 FNCDS                  |
|                           | 2 UNSA AA                |

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'Institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts et le règlement intérieur de l'Institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

### Bureau

- Composition paritaire de 14 administrateurs : 7 du Collège des adhérents, 7 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'Administration.

### Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la comitologie, puisque la Commission de Développement et la Commission des Placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de Développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'Audit et des Risques est dorénavant commun aux Institutions de Prévoyance, aux sociétés anonymes et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'Action Sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de Prévoyance.

### Commission d'Action Sociale

- Composition paritaire de 14 membres choisis au sein du Conseil d'Administration : 7 du Collège des adhérents, 7 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'Administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'Administration, pour décision.

### Commission des Placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : la Commission des Placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des Adhérents et le Collège des Participants.
- Les membres de la Commission des Placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

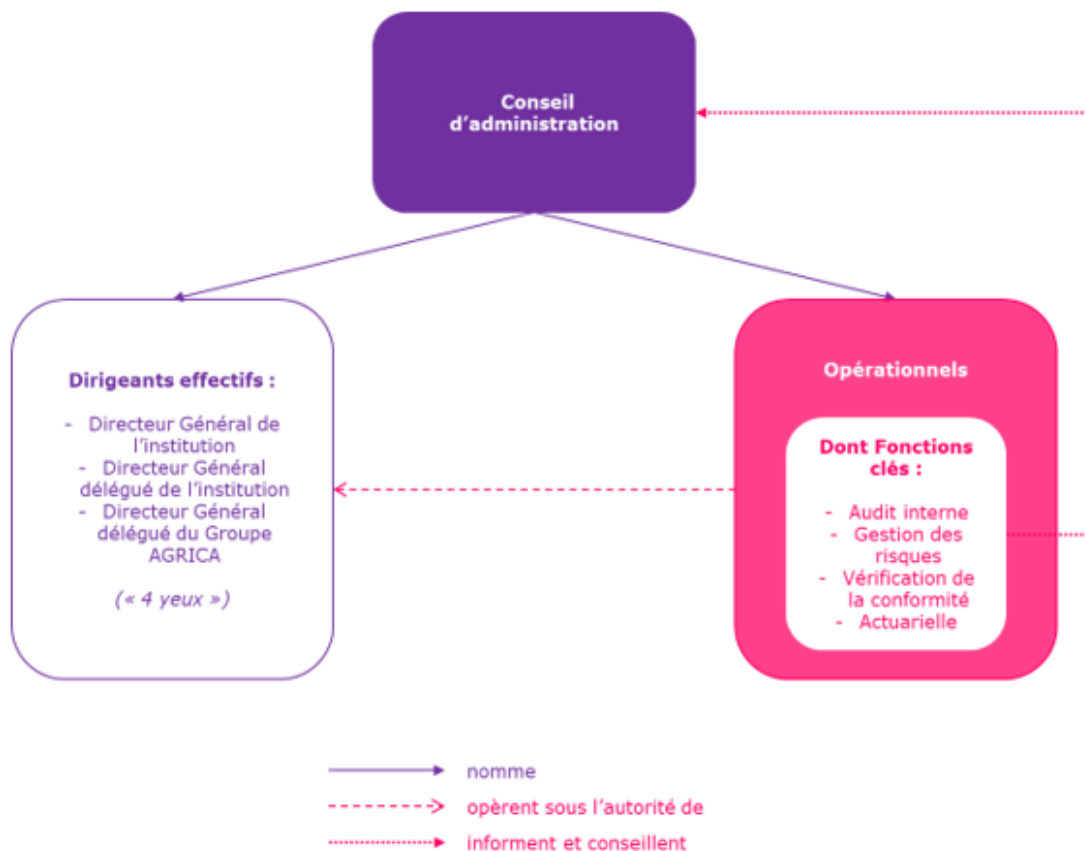
**Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE : 2 par an au minimum**

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des Adhérents et le Collège des Participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
  - ⊖ Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
  - ⊖ Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
  - ⊖ Branches et Entreprises,
  - ⊖ Offre et Produits,
  - ⊖ Innovation sociale et haut degré de solidarité,
  - ⊖ Plan marketing et commercial,
  - ⊖ Qualité de service,
  - ⊖ Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématique ou encore par secteur ou branche.

**Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE**

- Composition : le Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'Institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'Administration ; suivre les risques de l'Institution, examiner les grands équilibres de l'Institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'Administration.

## B.1.b Articulation des systèmes de gouvernance avec les opérationnels et les dirigeants effectifs



Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont désignés par le Conseil d'Administration. Ils rendent compte au Conseil d'Administration.

Les quatre responsables des fonctions clés sont distincts les uns des autres. Ils sont communs à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et aux organismes affiliés, et sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

### Dirigeants effectifs

→ *Directeur Général de l'Institution*

Le Directeur Général est une personne physique nommée (et révocable à tout moment) par le Conseil d'Administration.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'institution, avec faculté de les déléguer.

Il représente l'Institution dans ses rapports avec les tiers.

→ *Directeur Général Délégué de l'Institution*

Le Directeur Général Délégué est une personne physique nommée (et révocable à tout moment) par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

L'étendue de ses pouvoirs est déterminée par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général.

Il dispose de la faculté de déléguer ses pouvoirs.

→ *Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA*

Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA est une personne physique nommée (et révocable à tout moment) par le Conseil d'Administration de l'Association sommitale GROUPE AGRICA, sur proposition du Directeur Général.

L'étendue de ses pouvoirs est déterminée par le Conseil d'Administration de l'Association sommitale GROUPE AGRICA, en accord avec le Directeur Général.

*Les dirigeants effectifs ont été nommés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité :*

- Le Directeur Général de CCPMA PRÉVOYANCE en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023),
- Le Directeur Général Délégué CCPMA PRÉVOYANCE en la personne de Antoine LEROY (janvier 2018),
- Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA en la personne d'Éric GÉRARD (décembre 2023).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

#### *Implication des dirigeants dans les décisions importantes*

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

#### **Responsables des fonctions clés :**

##### → *Fonction clé Audit interne*

Le responsable de la fonction clé Audit interne évalue l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne.

Il élabore un plan d'audit et soumet annuellement au Conseil d'Administration un rapport écrit comprenant ses constatations, ses recommandations, et l'état d'avancement des actions visant à y remédier.

##### → *Fonction clé Gestion des risques*

Le responsable de la fonction clé Gestion des risques anime le système de gestion des risques afin de déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques auxquels sont soumises les entités du Groupe.

##### → *Fonction clé Vérification de la conformité*

Le responsable de la fonction clé Vérification de la conformité veille au respect de la réglementation relative à l'accès et à l'exercice des activités d'assurance.

Il élabore une politique et un plan de conformité.

Il conseille et exerce une surveillance au regard des risques de non-conformité et de leurs conséquences.

##### → *Fonction clé Actuarielle*

Le responsable de la fonction clé Actuarielle analyse la cohérence, les forces, les faiblesses et les points d'incertitude du pilotage technique des entités du Groupe.

Les responsables des fonctions clés détiennent la capacité à communiquer avec tous les membres du Groupe, et à accéder à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils disposent d'une nécessaire indépendance dans leur travail pour échapper au risque de conflit d'intérêts, ainsi que d'un niveau hiérarchique, de la disponibilité et de moyens suffisants pour exercer leurs missions.

## **B.1.c Le principe des quatre yeux**

---

Afin d'en garantir la gestion saine et prudente, l'Institution de Prévoyance est dirigée par trois dirigeants effectifs :

- Le Directeur Général de l'Institution,
- Le Directeur Général Délégué de l'Institution,
- Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA.

## **B.1.d Efficacité des informations ascendantes et descendantes**

---

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés assistent aux séances du Conseil d'Administration et reçoivent à ce titre les mêmes informations que les administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut demander à entendre les responsables de fonctions clés sur des sujets donnés.

Le Comité d'Audit et des Risques entend au moins annuellement les responsables des fonctions clés.

Les responsables de fonctions clés sont appelés à donner leur avis sur les sujets présentés au Conseil d'Administration qui les concernent.

## B.1.e Changement sur la période

---

- Nomination de Julien BRAMI en tant que nouveau Directeur Général depuis juillet 2023 ;
- Nomination d'Éric GÉRARD en tant que Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA depuis décembre 2023.

## B.1.f Remboursement des frais des administrateurs

---

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

## B.1.g Politique de rémunération

---

### Objectifs de la politique de rémunération

L'Institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

### Le processus de décision

#### → Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

#### → Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la Direction des Affaires Générales et la validation par la Direction des Ressources Humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter que depuis 2020, un à deux comités de rémunération sont organisés chaque année afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé, et pour les commerciaux aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une Institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

## B.1.h Convention réglementée

---

La convention d'affiliation entre la CCPMA PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité Sociale.

## B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

### B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

- **Les membres du Conseil d'Administration.**
- **Les dirigeants effectifs :**
  - Directeur Général,
  - Directeurs Généraux Délégués.
- **Les fonctions clés :**
  - Fonction clé Conformité,
  - Fonction clé Gestion des risques,
  - Fonction clé Actuarielle,
  - Fonction clé Audit interne.

### B.2.b Principes de compétences

#### Les membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence à l'article R 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

#### Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de l'Institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

#### Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

### B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

#### Procédure de vérification des membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

#### Procédure de vérification au moment de l'embauche

##### → Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'Institution de Prévoyance.

##### → Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

### Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

#### → Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

#### → Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

## B.2.d Dispositif de suivi des exigences en matière de compétences et d'honorabilité des administrateurs

---

A la nomination, les organisations syndicales et professionnelles doivent fournir, pour chaque administrateur :

- Une grille d'évaluation de compétences,
- Un CV,
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence d'éléments manifestement susceptibles d'affecter son honorabilité et par voie de conséquence sa capacité à concourir à une gestion saine et prudente de l'entreprise,
- Un extrait de casier judiciaire.

A la réception de ces pièces, le DAG-DI effectue un contrôle de cohérence. Ce contrôle permet notamment de s'assurer que le Conseil d'administration détient, tant à titre collectif qu'individuel, les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires pour gérer et superviser efficacement l'entreprise.

Différents niveaux de relances sont prévus afin d'obtenir les documents justificatifs manquants.

A chaque renouvellement de mandature, les pièces sont demandées dans une version actualisée.

L'évaluation de l'honorabilité de l'administrateur fait quant à elle l'objet d'une vérification annuelle, au travers de la signature de la déclaration sur l'honneur

Une information régulière est effectuée au Conseil d'administration sur l'état d'avancement du recueil des documents justificatifs.

Un programme de formations en interne adapté, mis à jour annuellement, est proposé aux administrateurs. Les administrateurs ont également accès aux formations dispensés par la Fédération Agirc-Arrco et par le CTIP.

Les obligations déontologiques et les droits et devoirs attachés à la fonction d'administrateur sont précisés dans le règlement intérieur des Conseils d'administration et le vade-mecum qui y est annexé.

## B.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

### B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

---

#### L'organisation globale

Une organisation de gestion du risque et de contrôle interne a été mise en œuvre.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toutes décisions significatives avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs et principe des 4 yeux.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'Administration.

#### La comitologie

Plusieurs Comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le Comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité Financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité Assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiels ; le Comité de Management des Risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le Comité de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.



## B.3.b Le processus de gestion des risques

### Présentation générale

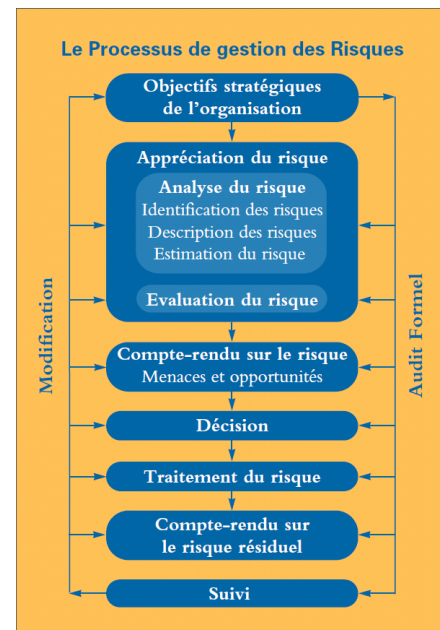
L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Bien qu'elle soit inhérente à l'activité de management, l'évaluation des risques est formalisée plusieurs fois par an.

- Un suivi des risques majeurs nets est réalisé chaque trimestre avec les directions.
- Une revue de l'ensemble des risques majeurs bruts est réalisée lors du 1er trimestre.
- L'ensemble des risques et dispositifs de maîtrise des activités est évalué lors du 4ème trimestre.



## B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

En 2023, aucun processus ORSA exceptionnel.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

## B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle). Elle vérifie la conception et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques documenté dans le référentiel de gestion des risques et de contrôle interne.
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

## B.5 Fonction d'audit interne

### B.5.a Objectif de la fonction d'audit interne de l'entreprise

---

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance. Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

### B.5.b Mission de la fonction d'audit interne de l'entreprise

---

La fonction Audit interne est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le Conseil d'Administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

### B.5.c Cadre méthodologique

---

La fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clefs fait l'objet d'une revue externe par un cabinet extérieur à minima tous les 5 ans.

Les membres de la Direction Déléguée Audit Interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

### B.5.d Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

---

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

## B.6 Fonction actuarielle

### Rappels réglementaires

La fonction actuarielle :

- coordonne le calcul des provisions techniques,
- soutient la fonction gestion des risques,
- donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Plus précisément l'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

*« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »*

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

*« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »*

### Activités de la fonction actuarielle

- Provisions techniques :
  - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
  - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
  - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
  - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
  - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
  - recommandations sur le processus tarifaire ;
  - recommandations sur le processus de production des données ;
  - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
  - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
  - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
  - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
  - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

## B.7 Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour gérer les activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

### Les activités critiques externalisées

*Pour l'externalisation métiers :*

- la gestion des cotisations santé ;
- la gestion des prestations complémentaires santé ;
- les opérations de distribution des contrats santé et prévoyance.

*Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :*

- des mandats de gestion obligataire ;
- des fonds dédiés Actions et des fonds dédiés Obligations ;
- un mandat de gestion immobilier.

*Externalisation informatique :*

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance ;
- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « Relation client »
- l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont principalement confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

## B.8 Autres informations

L'inflation totale (IPCH) a atteint un pic début 2023 avec une moyenne annuelle de 5,7%.

L'année 2023 a également été marquée par des travaux sur la durabilité et sur la réglementation DORA (cybermenaces).

C.

PROFIL DE RISQUES

## C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'Institution et de son environnement.

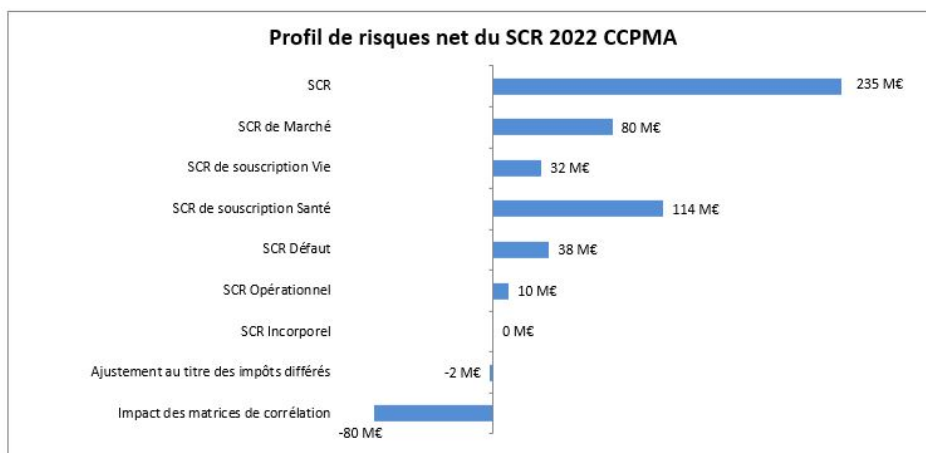
Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques, ORSA et contrôle interne. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux 2023 du cycle ORSA dont le rapport a été soumis en octobre 2023 au Conseil d'Administration et auparavant à son Comité d'Audit et des Risques.

L'Institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs sont :

| Financiers                 | Techniques     | Opérationnels          | Conformité                         |
|----------------------------|----------------|------------------------|------------------------------------|
| - Marché<br>- Contrepartie | - Souscription | - Cyber<br>- Exécution | - Durabilité<br>- LCB-FT<br>- RGPD |

Le graphique suivant montre le profil de risque du cycle ORSA par module et trié par importance.



## PROFIL DE RISQUES

La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -2 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -80 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques, actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés, peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

### C.1 Risques stratégiques

*« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »*

Les facteurs de risques stratégiques sont :

#### → Environnement économique

L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique. L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. Cette projection est légèrement révisée à la baisse par rapport à celle de septembre. L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie ; mais l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également quoiqu'un peu plus lentement. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

*Source: projection macroéconomique de la BdF de Déc.2023.*

#### → Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

#### → Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

#### → Orientation stratégique

Les orientations stratégiques ont défini trois priorités :

- renforcer la vocation agricole et agroalimentaire de l'Institution dans toutes ses dimensions,
- poursuivre le projet de croissance sans obérer la rentabilité et la résilience de l'Institution,
- transformer l'entreprise pour mettre en œuvre la stratégie.

#### → Concentration de portefeuille

L'Institution n'est pas exposée à la concentration de portefeuille.

#### → Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

#### → La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 84 %.

### C.2 Risques de souscription assurantielle vie et non-vie

*"Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance "*

Les facteurs de risques de souscription sont :

#### → Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'Institution est exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes.

→ **Souscription non-vie arrêt de travail**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, l'incapacité, l'invalidité et l'inaptitude. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents.

Par ailleurs, une étude simulant un choc extrême de type COVID a également été réalisée.

→ **Souscription non-vie santé**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, l'incapacité, l'invalidité et l'inaptitude. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

**La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie et redressements de contrats :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques. Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'Institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un en excédent de sinistre en cas de capitaux élevés et l'autre en cas de catastrophe avec au moins 3 décès simultanés. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'Audit et des Risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 70%.

## C.3 Risques de Marché

*"Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière."*

L'institution est exposée aux risques suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'Institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'Institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter la situation financière l'institution.

→ **Change**

La fluctuation des taux de change pourrait affecter l'Institution sur des titres étrangers.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Défaillance des états**

L'Institution est exposée à ce risque dans le cadre de sa stratégie financière.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

**La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que les mesures de déploiement, en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des Placements et au Conseil d'Administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'Institution n'a pas directement recours à des mécanismes de couverture, mais des mécanismes de couverture sont utilisés par certains gérants externes délégataires. Ces moyens de maîtrise permettent d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

## C.4 Risque de crédit

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement, deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 3 réassureurs.



## C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs de la liquidité des actifs de l'Institution.

La trésorerie de l'institution fait l'objet d'un ajustement quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Les travaux d'ALM menés par les équipes de la Direction déléguée Technique et de la Direction déléguée des Investissements permettent de comparer régulièrement les échéanciers et les durations de Passif et d'Actif, et contribuent à construire une allocation d'actifs adaptée à la limitation du risque de liquidité.

Les gérants externes d'actifs à long terme pilotent et rendent compte de la liquidité de leurs produits.

## C.6 Risques opérationnels

*« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements perturbants. »*

Les facteurs de risques opérationnels sont :

### → Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

### → Sous-traitance

Risque de défaillance des délégataires métiers en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandats de gestion obligatoire confiés à des sociétés de gestion externes, investissements dans des fonds dédiés ou ouverts, sur des actifs cotés ou non cotés, gérés par des sociétés de gestion externes. La Direction des Investissements rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière auxquelles sont confiés des actifs du Groupe Agricola pour être en mesure de surveiller le risque opérationnel généré par ces sociétés.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

### → Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés.

Risques liés aux cybermenaces : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Risque de continuité d'activité : il fait l'objet d'une politique dédiée incluant la redondance du centre informatique, un plan de sauvegarde externalisé et un plan de continuité avec des mesures de reprise d'activité.

## PROFIL DE RISQUES

### → Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

### → Fraude interne

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique) : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

### → Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

### → Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

### La gestion des risques opérationnels :

Le corpus de politique encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 94 %.

## C.7 Risques juridiques et de conformité

*« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'Institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »*

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque lié à la déshérence qui impose à l'Institution de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler.

Risque lié à l'absence de pilotage de la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation.

Risque d'insuffisance du dispositif LCB-FT (lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme).

Risque sur l'obligation déclarative FICOVIE. Les déclarations obligatoires sont effectuées.

Risque relatif à l'obligation de reporting trimestriels à destination de l'ACPR. L'entreprise a effectué ses déclarations trimestrielles.

Risque sur le dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Risque sur la conformité lié à la nouvelle réglementation sur la durabilité. Ce risque est suivi dans le cadre d'un projet d'entreprise.

Risque de conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) . Une cartographie des mandats des administrateurs est réalisée.

### La gestion des risques juridiques et de conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 88 %.

## C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'Institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'Institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2023.

## C.9 Autres informations

L'année 2023 a également été marquée par des travaux sur la durabilité et sur la réglementation DORA.

D.

VALORISATION À DES FINS DE  
SOLVABILITÉ

---

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

---

### D.1 Actifs

#### D.1.a Évolution des marchés 2023

---

Malgré les incertitudes de début d'année, **l'économie mondiale a résisté** et la récession redoutée ne s'est pas matérialisée. La vigueur de l'économie américaine a dépassé toutes les attentes. Alors que le consensus attendait une croissance à peine positive pour 2023, elle a finalement progressé d'environ 2,4% sur l'année, portée par la politique budgétaire, la consommation des ménages et les investissements des entreprises. **La zone Euro a de son côté échappé à une véritable récession, mais le ralentissement a été marqué.** La croissance ne devrait être que légèrement positive en 2023.

L'année 2023 s'achève avec une inflation annuelle de 3,1% aux États-Unis et de 2,4% dans la zone Euro. L'inflation sous-jacente reflue plus lentement (4% aux États-Unis et 3,6% en zone Euro) mais il semble désormais que le **retour à un contexte de stabilité** des prix est bien engagé. Dans leur lutte contre l'inflation, les banques centrales ont continué de mener une politique monétaire restrictive. La Réserve Fédérale américaine a relevé ses taux à 4 reprises en 2023 et la BCE à 6 reprises.

Pour les marchés financiers, **l'année 2023 a finalement été un excellent millésime.**

Alimentés tantôt par les tensions autour des banques régionales américaines, tantôt par le niveau d'inflation, tantôt par les craintes de récession, **les marchés obligataires ont été très volatils durant l'année.** Néanmoins, **les emprunts d'États affichent un rendement absolu positif en 2023.** Le rendement des obligations d'État à 10 ans français a clôturé à 2,60% après avoir dépassé 3,50% durant le mois d'octobre. Du côté du crédit, les obligations d'entreprises européennes de bonne qualité affichent une performance de 7% sur l'année (indice Bloomberg Euro Aggregate IG). **Les spreads de crédit se sont resserrés sur l'année,** les amenant à des niveaux peu élevés historiquement.

Côté Actions, les actions technologiques américaines ont été largement privilégiées avec une performance de 45% (en USD) du Nasdaq. En Europe, le MSCI a gagné 19% et le CAC40 20%.

Cet environnement globalement favorable a permis au résultat financier de s'établir à 29 millions d'euros sur l'année, ce qui représente 2,3% de rendement comptable.

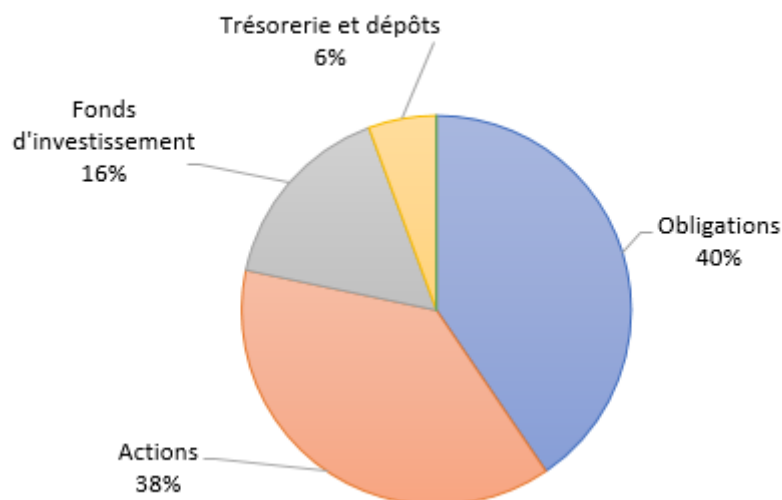
## D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2023 des Actifs par catégorie d'identification :

| Catégorie                      | Montant en Euros     | Poids en %  |
|--------------------------------|----------------------|-------------|
| Obligations Souveraines        | 201 712 570,56       | 12,80%      |
| Obligations d'entreprises      | 436 430 676,91       | 27,69%      |
| Actions                        | 595 919 169,40       | 37,81%      |
| Dont actions non cotées        | 5 975 660,36         | 0,38%       |
| Dont SCI                       | 0,00                 | 0,00%       |
| Dont participations (hors SCI) | 589 943 509,04       | 37,43%      |
| Fonds d'investissement         | 252 989 621,90       | 16,05%      |
| Dont OPC Mixtes                | 67 791 560,65        | 4,30%       |
| Dont OPC Actions               | 63 981 887,66        | 4,06%       |
| Dont OPC Obligataires          | 29 844 487,26        | 1,89%       |
| Dont FPCI                      | 2 011 100,00         | 0,13%       |
| Dont OPC Monétaires            | 89 360 586,33        | 5,67%       |
| Trésorerie et Dépôts           | 88 961 777,22        | 5,64%       |
| Prêts                          | 0,00                 | 0,00%       |
| Immobilisations corporelles    | 0,00                 | 0,00%       |
| <b>Total Actif</b>             | <b>1 576 013 816</b> | <b>100%</b> |

La valorisation du portefeuille évolue à 1 576 M€ fin 2023 contre 1 494 M€ fin 2022.

### CCPMA Prévoyance au 31/12/2023

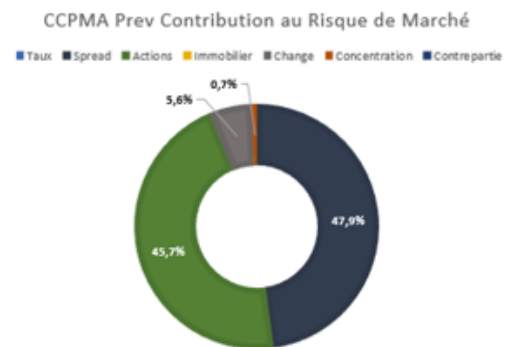
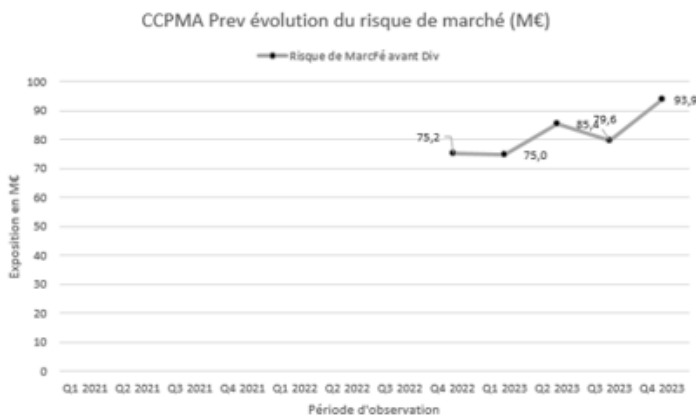
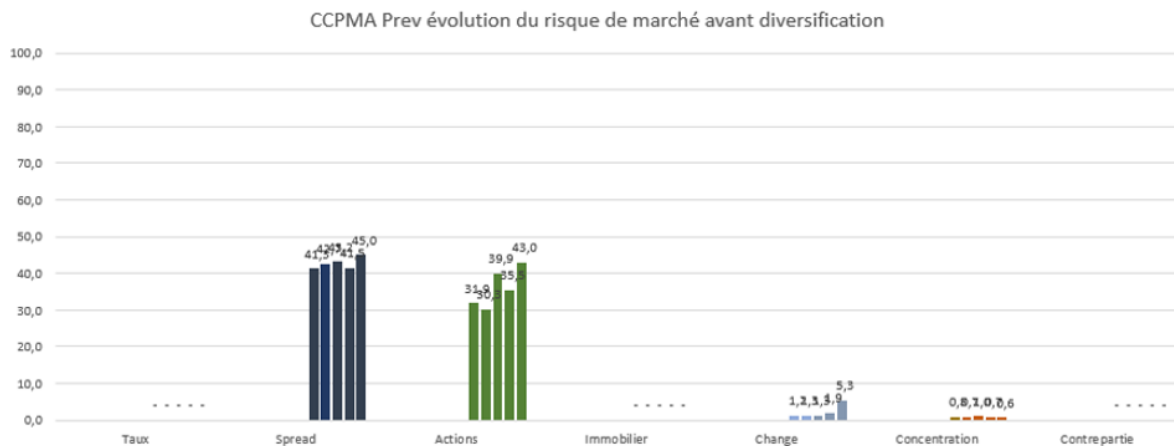


Par classe d'actifs, le principal poste (hors participations) est constitué d'obligations en direct pour 638 M€.

Les actions représentent 596 M€ dont 6 M€ d'actions non cotées et 590 M€ de participations (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 25% d'OPCVM actions s'élèvent à 253 M€.

Les liquidités atteignent 89 M€.



En 2023, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché brut avant diversification de 93,9 M€ en hausse de 18,7 M€.

Cette hausse s'explique par :

L'augmentation de 3,7 M€ du risque de spread compte tenu des investissements sur les marchés obligataires.

La hausse de 11,1 M€ du risque Actions en raison de la hausse des marchés Actions sur l'année.

## D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

### Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'Institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II,
- Le code CIC XT32 est affecté aux comptes courants de SCI,
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v6 ».

En vue de la constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc...),
- Devise,
- Critère ISR.

### Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les Institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v6 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc...).

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

### Valorisation des actifs

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- la source de données est listée au paragraphe 2.3,
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaires est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

### Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

### Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

### OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

### Actifs Immobiliers

Les actifs immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

### Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.



Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v6 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

### Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- le référentiel valeurs « caractéristiques »,
- le référentiel valeurs « marchés »,
- le référentiel émetteurs.

### Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque,
- aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification.

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes ;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes ;
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée.

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées ;
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

## D.1.d Différences de valorisation

---

Néant

## D.1.e Crédit-bail

---

Néant

## D.1.f Participation chez un assureur partenaire

---

Néant

## D.1.g Impôts différés

---

### Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'Institution CCPMA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

### Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'Institution CCPMA PRÉVOYANCE utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

**Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal** correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

**Les écarts de réévaluation fiscale** représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01/01/2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

**Les déficits fiscaux reportables** sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

**Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel)** sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

#### Taux d'imposition utilisés

**L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable.** Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé au 31 décembre 2023 est de 25,83% (soit un taux de 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2025 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2026 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

#### Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

#### Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destinée à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence, aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

#### Montant d'impôts différés au 31/12/2023

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2023 :

| Actif général - Prévoyance - En M€ | Montant social | Montant S2 | IDA+/IDP au 31/12/2023 |
|------------------------------------|----------------|------------|------------------------|
| Différences temporaires            | 10,1           |            | 2,6                    |
| Écarts de réévaluation fiscale     | 1,4            |            | 0,3                    |
| Déficits fiscaux reportables       | 39,7           |            | 10,2                   |
| Retraitements S2                   | -605,0         | -926,0     | -34,1                  |
| <b>TOTAL avant recouvrement</b>    |                |            | <b>-20,8</b>           |
| <b>TOTAL après recouvrement</b>    |                |            | <b>-20,8</b>           |

L'Institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistre au bilan prudentiel 31/12/2023, une **imposition passive de 20,8 M€**.

**Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.**

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2). La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par le GROUPE AGRICA en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- Lorsque le bilan prudentiel présente, une situation d'IDA net nul, l'ajustement par les impôts différés est nul,
- Lorsque le bilan prudentiel présente une situation d'IDP net, l'ajustement par les impôts différés est limité au montant d'impôts différés passifs du bilan prudentiel.

## D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

### D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2023.

#### VIE

| Provisions            | 2022   | 2023  | Écart en M€ |
|-----------------------|--------|-------|-------------|
| Provisions Techniques | 176,2  | 178,2 | +1,9        |
| Meilleure Estimation  | 158,34 | 163,7 | +5,3        |
| Marge de Risque       | 17,8   | 14,5  | -3,4        |

#### SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

| Provisions            | 2022  | 2023  | Écart en M€ |
|-----------------------|-------|-------|-------------|
| Provisions Techniques | 237,2 | 213,3 | -24,0       |
| Meilleure Estimation  | 213,2 | 196,0 | -17,3       |
| Marge de Risque       | 24,0  | 17,3  | -6,7        |

#### SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

| Provisions            | 2022  | 2023  | Écart en M€ |
|-----------------------|-------|-------|-------------|
| Provisions Techniques | 309,4 | 325,1 | +15,7       |
| Meilleure Estimation  | 278,1 | 298,7 | +20,6       |
| Marge de Risque       | 31,3  | 26,4  | -5,0        |

#### TOTAL

| Provisions            | 2022  | 2023  | Écart en M€ |
|-----------------------|-------|-------|-------------|
| Provisions Techniques | 722,9 | 716,6 | -6,3        |
| Meilleure Estimation  | 649,7 | 658,4 | +8,7        |
| Marge de Risque       | 73,2  | 58,2  | -15,0       |

### Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à 716,6 M€ au 31/12/2023, soit une baisse de -6,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 25% en Vie;
- 30% en Santé similaire à la vie.
- 45% en Santé non similaire à la vie ;

Les provisions techniques meilleure estimation sont de 658,4 M€ et augmentent (+8,7 M€).

La marge de risque s'élève à 58,2 M€ en 2023 (soit une baisse de -15,0 M€ représentant une variation de -20,5% sur l'année).

### Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2023, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 13,7 M€ soit 2,1% de la meilleure estimation brute de réassurance.

L'Institution est réassurée par Hannover Re (40%), CCR Re (30%), COVEA Coopérations (20%) et Nacional Re (10%) par des traités annuels en excédent de sinistres par tête et par Hannover Re (35%), COVEA Coopérations (20%), QBE Re (20%), CCR RE (15%) et Nacional Re (10%) par des traités annuels en excédent de sinistres catastrophe. Ces sessions non-proportionnelles n'ont pas occasionné de provisionnement à la clôture de l'exercice.

## D.2.b Provisions en meilleure estimation

### D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2024 sur la base des engagements de l'Institution au 31/12/2023.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie pour partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
  - taux technique constant en norme sociale ;
  - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2022. Il est basé en partie sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est similaire à celui de l'année dernière mais a fait l'objet d'ajustements techniques de sorte à d'une part sécuriser et fluidifier les échanges et d'autre part améliorer le dispositif de contrôles. Une feuille de route a été établie sur 2023 en ce sens, de sorte à continuer l'amélioration du processus général et opérationnel.

## D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales - Prévoyance

## SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

| Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation(*), acceptation et PE/PB)     | 2022         | 2023         | Évolution    | Évolution en % |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|
| <b>Sous total Vie</b>  | <b>175,6</b> | <b>187,4</b> | <b>+11,9</b> | <b>+6,8%</b>   |
| <i>30 Assurance vie avec participation aux bénéficiaires (y.c RS)</i>          | 82,1         | 85,7         | +3,6         | +4,4%          |
| <i>32 Autre assurance vie</i>  | 93,5         | 101,7        | +8,2         | +8,8%          |
| <b>Sous total Santé similaire à la vie</b>                                     | <b>207,8</b> | <b>189,1</b> | <b>-18,7</b> | <b>-9,0%</b>   |
| <i>33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé</i> | 207,8        | 189,1        | -18,7        | -9,0%          |
| <b>Sous total Santé non similaire à la vie</b>                                 | <b>384,8</b> | <b>444,8</b> | <b>+60,0</b> | <b>+15,6%</b>  |
| <i>1 Frais médicaux</i>  | 14,3         | 21,1         | +6,7         | +46,9%         |
| <i>2 Perte de revenus</i>  | 370,5        | 423,8        | +53,3        | +14,4%         |
| <b>Total Général CCPMA PRÉVOYANCE</b>  | <b>768,2</b> | <b>821,4</b> | <b>+53,2</b> | <b>+6,9%</b>   |

(\*) Provision comptable au titre des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1.

Au global, les provisions de l'Institution s'élèvent au 31/12/2023 à 821,4 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 53,2 M€, soit +6,9 %. Les évolutions varient selon la ligne d'activité : +11,9 M€ pour la Vie, -18,7 M€ pour la santé similaire à la vie et +60,0 M€ pour la santé non similaire à la vie.

Au 31/12/2022, le poids de chacune des lignes d'activité a peu varié par rapport à l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 23% des provisions totales ;
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 23% des provisions totales ;
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 54% des provisions totales.

Les provisions prévoyance sont constituées majoritairement d'engagements liés à la perte de revenus (52%), aux rentes invalidité (23%) et au risque vie (23%).

La variation des provisions est due essentiellement à :

- Une augmentation des provisions de la LoB 2 (+53,3 M€), principalement expliquée par :
  - Une hausse des provisions en incapacité (+14,9 M€).
  - Une hausse des provisions en invalidité en attente (+30,2 M€). L'évolution constatée sur le risque est en grande partie due à un complément de provisions pour sinistres inconnus suite à l'observation des charges ultimes.
- Une diminution de la LoB 33 de l'ordre de -18,7 M€ notamment due à l'impact des taux. D'autre part, la variation de la Lob 33 est aussi liée à une faible diminution des effectifs provisionnés.
- Une hausse des provisions Vie (LoB 30 et 32) de l'ordre de +11,9 M€ principalement due aux capitaux décès.

## D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calcul des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2022.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont fournies par les équipes en charge de la souscription et issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2024.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- les engagements garantis ;
- les frais de gestion ;
- les engagements discrétionnaires futurs.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité. Ces derniers sont modélisés en pourcentage des cotisations et/ou des prestations : les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les engagements discrétionnaires de l'Institution correspondent aux futures décisions de gestion relatives au passif à savoir les décisions de revalorisation des prestations à compter du 01/01/2024. Par référence aux décisions passées du Conseil d'Administration, il a été décidé de retenir l'inflation (et sa prévision en risque neutre) comme hypothèse de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Les engagements discrétionnaires intègrent également les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2023.

Pour l'ensemble des risques, les flux obtenus sont ensuite actualisés avec la courbe des taux EIOPA.

#### D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

En complément des engagements garantis, les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- courbe des taux sans risque avec et sans VA ;
- courbe d'inflation ;
- données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- taux de frais de gestion.

##### Courbe des taux sans risque et Inflation

Les courbes de taux sans risque communiquées par l'EIOPA au 31/12/2023 sont utilisées pour l'évaluation de la meilleure estimation :

- Une courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité (VA) dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation portée au bilan prudentiel de l'Institution ;
- Une courbe des taux sans risque sans correction pour volatilité afin d'apprécier l'impact de la VA sur les engagements.

Pour rappel, la VA est de 20 bps au 31/12/2023 et 19 bps au 31/12/2022.

La courbe des taux EIOPA avec VA présente une structure de taux positifs inférieurs aux taux au 31/12/2022. La baisse moyenne des taux sans risque par rapport à 2022 est de l'ordre de -0,29% sur les 60 premières années.

La courbe d'inflation est calibrée à partir du générateur de scénarios économiques et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance.

Pour modéliser l'inflation, le modèle GLMM (Generalized Linear Mixed Model) a été retenu.

L'inflation projetée est inférieure en 2023 par rapport à celle projetée en 2022.

Concernant les engagements de santé prévoyance, la durée est courte au global. L'inflation 2023 implique une baisse de la meilleure estimation.

##### Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2024 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille prévoyance/santé,
- Ratio S/P(\*).

Ces hypothèses sont fournies par les équipes en charge de la souscription et issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2024. Elles induisent une hausse des provisions en meilleure estimation du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la hausse des S/P.

(\*) Le montant de la prime considéré pour le calcul du S/P est le montant du chiffre d'affaires net de chargements contractuels.

##### Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

La mise à jour des taux de frais 2023 augmente la provision de meilleure estimation.

## D.2.b.5 Analyse de variation des provisions en meilleure estimation - Prévoyance

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2022 :

| En M€ - Ligne d'activité  | 2022         | 2023         | Écart en M€ | Écart en %   |
|---|--------------|--------------|-------------|--------------|
| 1 - Frais médicaux  | 20,4         | 24,7         | +4,3        | +21,2%       |
| 2 - Perte de revenus  | 227,3        | 240,7        | +13,5       | +5,9%        |
| 13 - Réassurance Frais Médicaux   | 0,4          | 0,1          | -0,3        | -74,6%       |
| 14 - Réassurance Perte de revenus   | 30,0         | 33,2         | +3,1        | +10,4%       |
| 30 - Assurance vie avec Participation aux bénéficies                      | 57,3         | 57,8         | +0,5        | +0,9%        |
| 32 - Autre assurance vie  | 83,1         | 87,4         | +4,3        | +5,1%        |
| 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé | 213,2        | 196,0        | -17,3       | -8,1%        |
| 35 - Réassurance Santé  | 0,0          | 0,0          | 0,0         | 0,0%         |
| 36 - Réassurance Vie  | 18,0         | 18,5         | 0,5         | +2,9%        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>649,7</b> | <b>658,4</b> | <b>+8,7</b> | <b>+1,3%</b> |



### D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle - Prévoyance

Le tableau suivant compare au 31/12/2023 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

| En M€  | Vie   | Santé SLT | Santé non SLT | Total |
|--|-------|-----------|---------------|-------|
| Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2023 | 187,4 | 189,1     | 444,8         | 821,4 |
| 3Meilleure estimation au 31/12/2023                  | 163,1 | 196,0     | 298,7         | 658,4 |

La valorisation des provisions techniques de meilleure estimation au 31/12/2022 est de 658,4 M€, soit un écart de -163,0 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale. L'évolution résulte de différents facteurs :

- d'une part, la diminution des prestations garanties sur la LoB 2 et le passage de l'actualisation du taux technique à la courbe des taux sans risque conduisent à une diminution de l'engagement ;
- d'autre part, la prise en compte des prestations discrétionnaires futures sur l'ensemble des lignes d'activités, la prise en compte des frais réels, ainsi que les pertes attendues sur les primes futures augmentent l'engagement.

### D.2.c Marge de Risque

La marge de risque correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres correspondant au SCR relatif aux engagements d'assurance.

La marge de risque est calculée sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015.

La marge de risque s'élève à 58,2 M€ en 2023 (soit une baisse de -15,0 M€ représentant une variation de -20,5% sur l'année).

### D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'Institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'Institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact est présenté dans le tableau ci-dessous :

| En M€   | Montant avec correction pour volatilité | Montant sans correction pour volatilité | Impact de la correction pour volatilité |
|---|---|---|---|
| Provisions techniques   | 716,6                                   | 722,5                                   | -5,9                                    |
| Fonds propres de base   | 905,5                                   | 900,9                                   | +4,3                                    |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR                       | 905,5                                   | 900,9                                   | +4,3                                    |
| Capital de solvabilité requis                                     | 265,0                                   | 267,6                                   | -2,7                                    |
| <b>Taux de couverture du SCR</b>                                  | <b>342%</b>                             | <b>337%</b>                             | <b>+5%</b>                              |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | 905,5                                   | 900,9                                   | +4,3                                    |
| Minimum de capital requis   | 78,2                                    | 78,7                                    | -0,4                                    |

| En M€                     | Montant avec correction pour volatilité | Montant sans correction pour volatilité | Impact de la correction pour volatilité |
|---------------------------|---|---|---|
| Taux de couverture du MCR | 1157%                                   | 1145%                                   | +12%                                    |

Au 31/12/23, la prise en compte de la correction pour volatilité a un impact de + 5pts de ratio de couverture de l'Institution en lien avec les effets suivants :

- la diminution des provisions techniques (meilleure estimation et marge de risque) de -5,9 M€ et par conséquent l'augmentation des fonds propres éligibles (+4,3 M€) ;
- la diminution du capital de solvabilité requis de -2,7 M€, liée aux ajustements par l'impôt différé et la diminution du BSCR.

L'Institution continue à avoir un ratio supérieur à 100% sans utiliser la VA (337%).

## D.3 Autres passifs

### D.3.a Crédit-bail

Néant

### D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

### D.3.c Avantages salariaux

L'Institution CCPMA PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

### D.3.d Impôts différés

Voir dans paragraphe « Actifs »

## D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

## D.5 Autres informations

Néant



E.

GESTION DU CAPITAL

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 Fonds propres

#### État de variation des fonds propres S2

| Désignation   | Réserve au 31/12/2022 | Affectation du résultat | Autres mouvements | Réserves au 31/12/2023 |
|---|-----------------------|-------------------------|-------------------|------------------------|
| Fonds d'établissement constitué                           | 0,4                   |                         |                   | 0,4                    |
| <b>Sous-total Fonds initial</b>                           | <b>0,4</b>            |                         |                   | <b>0,4</b>             |
| Réserve de capitalisation                                 | 32,8                  |                         | -2                | 30,8                   |
| <b>Sous-total Fonds excédentaires</b>                     | <b>32,8</b>           |                         | <b>-2</b>         | <b>30,8</b>            |
| Réserves  | 1 647,8               | -15,5                   | 2,5               | 1 634,8                |
| Autres réserves   | 0,0                   |                         |                   | 0,0                    |
| Réserve de solvabilité                                    | 2,0                   |                         |                   | 2,0                    |
| Réserve P/Fonds de Garantie                               | 0,7                   |                         | -0,6              | 0,1                    |
| Report à nouveau  | -1 077,7              |                         |                   | -1 077,7               |
| Résultat de l'exercice                                    | -15,5                 | 15,5                    | 14,5              | 14,5                   |
| Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 | 264,7                 |                         | 56,4              | 321,1                  |
| <b>Sous-total Réserve de réconciliation</b>               | <b>854,8</b>          | <b>0,0</b>              | <b>70,8</b>       | <b>925,6</b>           |
| Fonds excédentaires                                       | 0                     |                         |                   | 0                      |
| Ajustements IDP   | -2,4                  |                         | -18,4             | -20,8                  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>852,8</b>          | <b>0,0</b>              | <b>52,4</b>       | <b>905,2</b>           |

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'Institution CCPMA PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

## E.1.a Fonds propres de base

Les fonds propres de base de l'Institution CCPMA PRÉVOYANCE représentent au 31/12/2023 un **total de 905,2 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation pour un total de 925,6 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **604,5 M€** et des ajustements de **321,1 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Des impôts différés passif sur l'exercice** pour **-20,8 M€**.

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente)

## E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

## E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'Institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistrent un **total de 905,2 M€** fin 2023 en augmentation de **52,5 M€**, soit **+6,1%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2023, les fonds propres de base de l'Institution augmentent par le résultat social de l'exercice pour un montant de **-15,5 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent un montant de fonds propres de **300,2 M€**, en **augmentation de 38,0 M€**, avec des contributions des placements à l'actif net de **216,2 M€** et des provisions à l'actif net de **42,8 M€**. L'analyse détaillée est présentée ci-dessous (tableau des ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2).

Les placements enregistrent une baisse des retraitements en valeurs de marché de **-2,4 M€** d'un exercice sur l'autre.

Les provisions affichent une hausse des retraitements en valeurs prudentielles de **58,7 M€**, d'un exercice sur l'autre.

Enfin, les ajustements d'impôts différés passifs diminuent de **-18,3 M€**.

### Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

| Placements et Provisions           | Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2023 | Variation   | Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2023 |
|------------------------------------|---|-------------|---|
| Immobilier & Participations        | 256,3   | -41,2       | 215,1   |
| Actions                            | -0,6  | +0,6        | 0,0   |
| Obligations                        | -43,5   | +24,9       | -18,6   |
| OPCVM                              | 7,7   | +13,4       | 21,1  |
| <b>Placements</b>                  | <b>219,9</b>  | <b>-2,4</b> | <b>217,6</b>  |
| Provisions non-vie                 | 102,6   | +42,8       | 145,5   |
| Marge de risque provisions non-vie | -31,3   | +5,0        | -26,4   |

| Placements et Provisions         | Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2023 | Variation    | Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2023 |
|----------------------------------|---|--------------|---|
| Provisions vie                   | 15,3  | +0,9         | 16,2  |
| Marge de risque provisions vie   | -41,9   | +10,1        | -31,8   |
| <b>Provisions (dont cession)</b> | <b>44,8</b>   | <b>+58,7</b> | <b>103,5</b>  |
| Impôts                           | -2,5  | -18,3        | -20,8   |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>262,2</b>  | <b>+38,0</b> | <b>300,2</b>  |

## E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2023, les projections de résultat de CCPMA PRÉVOYANCE (après transfert au FRPS) sur la période 2023-2027 laissent envisager dans tous les scénarios des **résultats sociaux fluctuant entre -22 M€ et +29 M€**, qui devraient à termes participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

## E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'Institution CCPMA PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### E.2.a Capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2023 et son évolution par rapport au 31/12/2022.

| En M€  | 2022         | 2023         | Écart en M€  |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Risque de contrepartie                               | 37,5         | 34,6         | -2,9         |
| Risque de marché                                     | 204,5        | 197,8        | -6,7         |
| Risque de souscription en Vie                        | 53,8         | 53,8         | +0,0         |
| Risque de souscription en Santé                      | 140,2        | 163,4        | +23,1        |
| Impact des matrices de corrélation                   | -124,8       | -128,7       | -3,9         |
| <b>Capital de solvabilité requis de base (BSCR)</b>  | <b>311,2</b> | <b>320,9</b> | <b>+9,6</b>  |
| Risque opérationnel                                  | 10,3         | 10,6         | +0,3         |
| <b>Ajustement au titre des provisions techniques</b> | <b>-84,2</b> | <b>-45,6</b> | <b>+38,6</b> |
| <b>Ajustement au titre des impôts différés</b>       | <b>-2,5</b>  | <b>-20,8</b> | <b>-18,3</b> |

| En M€                         | 2022  | 2023  | Écart en M€ |
|-------------------------------|-------|-------|-------------|
| Capital de solvabilité requis | 234,8 | 265,0 | +30,2       |

Le SCR de l'Institution ressort à **265,0 M€** en hausse de +30,2 M€ par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de 12,9%. Cette décroissance s'explique principalement par une évolution des volumes.

Le 1<sup>er</sup> risque de l'Institution est le risque de marché qui représente 62% du BSCR, le 2<sup>ème</sup> risque est le risque de souscription en santé (51%), atténués par les bénéfices de diversification (-40%).

## E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2023 et son évolution par rapport au 31/12/2022.

| En M€       | 2022         | 2023        | Écart en M€ |
|-------------|--------------|-------------|-------------|
| MCR combiné | 77,7         | 78,2        | +0,5        |
| Plancher    | 6,7          | 6,7         | 0,0         |
| <b>MCR</b>  | <b>159,7</b> | <b>77,7</b> | <b>+0,5</b> |

Le MCR ressort au 31/12/2023 à **78,2 M€**, en augmentation de 0,5M€ par rapport à l'exercice précédent.

## E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévue à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

L'Institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

| En M€                                       | 2022  | 2023  | Écart en M€ |
|---|-------|-------|-------------|
| Fonds propres de base                       | 852,8 | 905,3 | +52,5       |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | 852,8 | 905,3 | +52,5       |
| SCR   | 234,8 | 265,0 | +30,2       |



| En M€                                       | 2022  | 2023  | Écart en M€ |
|---|-------|-------|-------------|
| Taux de couverture du SCR                   | 363%  | 342%  | -22 pts     |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR | 852,8 | 905,3 | +52,5       |
| MCR   | 77,7  | 78,27 | +0,4        |
| Taux de couverture du MCR                   | 1098% | 1157% | +60 pts     |

L'Institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR ressort à **342%**, en baisse de -22 points de couverture.

Par contre le taux de couverture du MCR augmente à **1157%**, soit une hausse de près de 60 points de couverture vis-à-vis de l'année dernière.

Les conclusions du rapport ORSA 2023 ne font pas apparaître de risque de non couverture des SCR et MCR à horizon 2026.

## E.6 Autres informations

Néant

F.

ANNEXES : LES ÉTATS  
QUANTITATIFS

---

## F. ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS

---

## Balance sheet

|  |              | Solvency II value       | Statutory accounts value |
|--|--------------|-------------------------|--------------------------|
|  |              | C0010                   | C0020                    |
| <b>Assets</b>  |              |                         |                          |
| Goodwill   | R0010        |                         |                          |
| Deferred acquisition costs   | R0020        |                         |                          |
| Intangible assets  | R0030        | 0,00                    | 0,00                     |
| Deferred tax assets  | R0040        | 0,00                    |                          |
| Pension benefit surplus  | R0050        |                         |                          |
| Property, plant & equipment held for own use   | R0060        |                         |                          |
| Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)        | R0070        | 1 487 052 038,77        | 1 269 501 367,22         |
| Property (other than for own use)  | R0080        |                         |                          |
| Holdings in related undertakings, including participations                             | R0090        | 589 943 509,04          | 374 824 000,00           |
| Equities   | R0100        | 5 975 660,36            | 5 975 660,36             |
| Equities - listed  | R0110        |                         |                          |
| Equities - unlisted  | R0120        | 5 975 660,36            | 5 975 660,36             |
| Bonds  | R0130        | 638 143 247,47          | 656 792 975,36           |
| Government Bonds   | R0140        | 201 712 570,56          | 208 715 872,39           |
| Corporate Bonds  | R0150        | 436 430 676,91          | 448 077 102,97           |
| Structured notes   | R0160        |                         |                          |
| Collateralised securities  | R0170        |                         |                          |
| Collective Investments Undertakings  | R0180        | 252 989 621,90          | 231 908 731,50           |
| Derivatives  | R0190        |                         |                          |
| Deposits other than cash equivalents   | R0200        |                         |                          |
| Other investments  | R0210        |                         |                          |
| Assets held for index-linked and unit-linked contracts                                 | R0220        |                         |                          |
| Loans and mortgages  | R0230        |                         |                          |
| Loans on policies  | R0240        |                         |                          |
| Loans and mortgages to individuals   | R0250        |                         |                          |
| Other loans and mortgages  | R0260        |                         |                          |
| Reinsurance recoverables from:   | R0270        | 13 736 355,43           | 15 074 767,86            |
| Non-life and health similar to non-life  | R0280        | 6 909 401,06            | 7 566 371,00             |
| Non-life excluding health  | R0290        |                         |                          |
| Health similar to non-life   | R0300        | 6 909 401,06            | 7 566 371,00             |
| Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked     | R0310        | 6 826 954,37            | 7 508 396,86             |
| Health similar to life   | R0320        | 2 169 774,88            | 2 221 034,00             |
| Life excluding health and index-linked and unit-linked                                 | R0330        | 4 657 179,49            | 5 287 362,86             |
| Life index-linked and unit-linked  | R0340        |                         |                          |
| Deposits to cedants  | R0350        | 44 920 459,84           | 44 920 459,84            |
| Insurance and intermediaries receivables   | R0360        | 117 928 052,13          | 117 928 052,13           |
| Reinsurance receivables  | R0370        | 14 067 521,80           | 14 067 521,80            |
| Receivables (trade, not insurance)   | R0380        | 23 361 897,08           | 23 361 897,08            |
| Own shares (held directly)   | R0390        |                         |                          |
| Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in | R0400        |                         |                          |
| Cash and cash equivalents  | R0410        | 44 041 317,38           | 44 041 317,38            |
| Any other assets, not elsewhere shown  | R0420        |                         |                          |
| <b>Total assets</b>  | <b>R0500</b> | <b>1 745 107 642,43</b> | <b>1 528 895 383,31</b>  |

| <b>Liabilities</b>  |              |                       |                       |
|---|--------------|-----------------------|-----------------------|
| Technical provisions - non-life   | R0510        | 325 111 706,59        | 444 845 464,54        |
| Technical provisions - non-life (excluding health)                              | R0520        |                       |                       |
| Technical provisions calculated as a whole                                      | R0530        |                       |                       |
| Best Estimate   | R0540        |                       |                       |
| Risk margin   | R0550        |                       |                       |
| Technical provisions - health (similar to non-life)                             | R0560        | 325 111 706,59        | 444 845 464,54        |
| Technical provisions calculated as a whole                                      | R0570        |                       |                       |
| Best Estimate   | R0580        | 298 737 036,38        |                       |
| Risk margin   | R0590        | 26 374 670,21         |                       |
| Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)            | R0600        | 391 478 541,76        | 376 571 628,02        |
| Technical provisions - health (similar to life)                                 | R0610        | 213 287 076,85        | 189 132 924,00        |
| Technical provisions calculated as a whole                                      | R0620        |                       |                       |
| Best Estimate   | R0630        | 195 960 103,48        |                       |
| Risk margin   | R0640        | 17 326 973,37         |                       |
| Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked) | R0650        | 178 191 464,91        | 187 438 704,02        |
| Technical provisions calculated as a whole                                      | R0660        |                       |                       |
| Best Estimate   | R0670        | 163 714 899,25        |                       |
| Risk margin   | R0680        | 14 476 565,66         |                       |
| Technical provisions - index-linked and unit-linked                             | R0690        |                       |                       |
| Technical provisions calculated as a whole                                      | R0700        |                       |                       |
| Best Estimate   | R0710        |                       |                       |
| Risk margin   | R0720        |                       |                       |
| Other technical provisions  | R0730        |                       |                       |
| Contingent liabilities  | R0740        |                       |                       |
| Provisions other than technical provisions                                      | R0750        |                       |                       |
| Pension benefit obligations   | R0760        | 34 355,99             | 34 355,99             |
| Deposits from reinsurers  | R0770        |                       |                       |
| Deferred tax liabilities  | R0780        | 20 791 951,05         |                       |
| Derivatives   | R0790        |                       |                       |
| Debts owed to credit institutions   | R0800        | 4 171 556,94          | 4 171 556,94          |
| Financial liabilities other than debts owed to credit institutions              | R0810        |                       |                       |
| Insurance & intermediaries payables   | R0820        | 49 359 547,29         | 49 359 547,29         |
| Reinsurance payables  | R0830        | 2 820 464,24          | 2 820 464,24          |
| Payables (trade, not insurance)   | R0840        | 46 085 825,42         | 46 085 825,42         |
| Subordinated liabilities  | R0850        |                       |                       |
| Subordinated liabilities not in Basic Own Funds                                 | R0860        |                       |                       |
| Subordinated liabilities in Basic Own Funds                                     | R0870        |                       |                       |
| Any other liabilities, not elsewhere shown                                      | R0880        |                       |                       |
| <b>Total liabilities</b>  | <b>R0900</b> | <b>839 853 949,28</b> | <b>923 888 842,44</b> |
| <b>Excess of assets over liabilities</b>  | <b>R1000</b> | <b>905 253 693,15</b> | <b>605 006 540,87</b> |





|   | Insurance with profit participation | Index-linked and unit-linked insurance |       |       | Other life insurance |       |       | Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations | Accepted reinsurance |               |       |               |               | Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked) |                |
|---|-------------------------------------|--|-------|-------|----------------------|-------|-------|---|----------------------|---------------|-------|---------------|---------------|---|----------------|
|   |                                     | C0020                                  | C0030 | C0040 | C0050                | C0060 | C0070 |   | C0080                | C0090         | C0100 | C0110         | C0120         |   | C0130          |
| Technical provisions calculated as a whole  | R0010                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole | R0020                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Technical provisions calculated as a sum of BE and RM   |                                     |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Best estimate   |                                     |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Gross Best Estimate   | R0030                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default                                       | R0040                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 18 470 802,90 |       |               | 18 470 802,90 |   | 163 714 899,25 |
| Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses  | R0050                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 0,00          |       |               |               |   | 4 657 179,49   |
| Recoverables from SPV before adjustment for expected losses   | R0060                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses   | R0070                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 0,00          |       |               |               |   | 4 657 179,49   |
| Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default  | R0080                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 0,00          |       | 0,00          |               |   | 4 657 179,49   |
| Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re   | R0090                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 18 470 802,90 |       |               |               |   | 159 057 719,76 |
| Risk Margin   | R0100                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 1 633 289,29  |       | 1 633 289,29  |               |   | 14 476 565,66  |
| Amount of the transitional on Technical Provisions  |                                     |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Technical Provisions calculated as a whole  | R0110                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Best estimate   | R0120                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Risk margin   | R0130                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Technical provisions - total  | R0200                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 20 104 092,19 |       |               |               |   | 178 191 464,91 |
| Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total  | R0210                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 20 104 092,19 |       | 20 104 092,19 |               |   | 173 534 285,42 |
| Best Estimate of products with a surrender option   | R0220                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   | 15 567 981,62  |
| Gross BE for Cash flow  |                                     |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Cash out-flows  |                                     |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Future guaranteed and discretionary benefits  | R0230                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   | 212 003 636,72 |
| Future guaranteed benefits  | R0240                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 17 267 119,04 |       |               |               |   | 78 952 890,84  |
| Future discretionary benefits   | R0250                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 7 330 001,89  |       |               |               |   | 15 441 143,09  |
| Future expenses and other cash out-flows  | R0260                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 367 505,66    |       |               |               |   | 15 348 837,72  |
| Cash in-flows   |                                     |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Future premiums   | R0270                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 6 493 823,69  |       |               |               |   | 63 637 565,19  |
| Other cash in-flows   | R0280                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations   | R0290                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 0,00          |       |               |               |   |                |
| Surrender value   | R0300                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   | 9 587 968,00   |
| Best estimate subject to transitional of the interest rate  | R0310                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Technical provisions without transitional on interest rate  | R0320                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Best estimate subject to volatility adjustment  | R0330                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 18 470 802,90 |       |               |               |   | 163 714 899,25 |
| Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures   | R0340                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 20 174 706,84 |       |               |               |   | 179 538 289,06 |
| Best estimate subject to matching adjustment  | R0350                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Technical provisions without matching adjustment and without all the others   | R0360                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      |               |       |               |               |   |                |
| Expected profits included in future premiums (EPIFP)  | R0370                               |  |       |       |                      |       |       |   |                      | 2 542 270,69  |       |               |               |   | 22 635 256,79  |

|   | Health insurance (direct business) |       |       | Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to | Health reinsurance (reinsurance accepted) | Total (Health similar to life insurance) |
|---|------------------------------------|-------|-------|--|---|--|
|   | C0160                              | C0170 | C0180 |  |   |  |
| Technical provisions calculated as a whole  | R0010                              |       |       |  |   |  |
| Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole | R0020                              |       |       |  |   |  |
| Technical provisions calculated as a sum of BE and RM   |                                    |       |       |  |   |  |
| Best estimate   |                                    |       |       |  |   |  |
| Gross Best Estimate   | R0030                              |       |       |  |   |  |
| Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default                                       | R0040                              |       |       |  |   | 195 960 103,48                           |
| Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses  | R0050                              |       |       |  |   | 0,00                                     |
| Recoverables from SPV before adjustment for expected losses   | R0060                              |       |       |  |   | 2 169 774,88                             |
| Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses   | R0070                              |       |       |  |   | 0,00                                     |
| Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default  | R0080                              |       |       |  |   | 2 169 774,88                             |
| Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re   | R0090                              |       |       |  |   | 193 790 328,60                           |
| Risk Margin   | R0100                              |       |       |  |   | 17 326 973,37                            |
| Amount of the transitional on Technical Provisions  |                                    |       |       |  |   |  |
| Technical Provisions calculated as a whole  | R0110                              |       |       |  |   |  |
| Best estimate   | R0120                              |       |       |  |   |  |
| Risk margin   | R0130                              |       |       |  |   |  |
| Technical provisions - total  | R0200                              |       |       |  |   | 213 287 076,85                           |
| Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total  | R0210                              |       |       |  |   | 211 117 301,97                           |
| Best Estimate of products with a surrender option   | R0220                              |       |       |  |   |  |
| Gross BE for Cash flow  |                                    |       |       |  |   |  |
| Cash out-flows  |                                    |       |       |  |   |  |
| Future guaranteed and discretionary benefits  | R0230                              |       |       |  |   | 179 790 489,42                           |
| Future guaranteed benefits  | R0240                              |       |       |  |   | 0,00                                     |
| Future discretionary benefits   | R0250                              |       |       |  |   |  |
| Future expenses and other cash out-flows  | R0260                              |       |       |  |   | 16 802 798,97                            |
| Cash in-flows   |                                    |       |       |  |   |  |
| Future premiums   | R0270                              |       |       |  |   | 633 184,91                               |
| Other cash in-flows   | R0280                              |       |       |  |   | 0,00                                     |
| Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations   | R0290                              |       |       |  |   | 0,00                                     |
| Surrender value   | R0300                              |       |       |  |   |  |
| Best estimate subject to transitional of the interest rate  | R0310                              |       |       |  |   |  |
| Technical provisions without transitional on interest rate  | R0320                              |       |       |  |   |  |
| Best estimate subject to volatility adjustment  | R0330                              |       |       |  |   | 195 960 103,48                           |
| Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures   | R0340                              |       |       |  |   | 214 954 048,41                           |
| Best estimate subject to matching adjustment  | R0350                              |       |       |  |   |  |
| Technical provisions without matching adjustment and without all the others   | R0360                              |       |       |  |   |  |





## S.19.01.01

## Non-life Insurance Claims Information

|                  |       |  |
|------------------|-------|--|
| Line of business | 20010 |  |
| Currency         | 20040 |  |

## S.19.01.01.19

## Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

|   |       | N-14  | N-13  | N-12  | N-11  | N-10  | N-9   | N-8   | N-7   | N-6   | N-5   | N-4   | N-3   | N-2   | N-1   | N     |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|   |       | C1800 | C1810 | C1820 | C1830 | C1840 | C1850 | C1860 | C1870 | C1880 | C1890 | C1900 | C1910 | C1920 | C1930 | C1940 |
| Historic inflation rate - total               | R0700 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Historic inflation rate: external inflation   | R0710 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Historic inflation rate: endogenous inflation | R0720 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |

## S.19.01.01.20

## Additional information: expected inflation rates

|   |       | N+1   | N+2   | N+3   | N+4   | N+5   | N+6   | N+7   | N+8   | N+9   | N+10  | N+11  | N+12  | N+13  | N+14  | N+15  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|   |       | C2000 | C2010 | C2020 | C2030 | C2040 | C2050 | C2060 | C2070 | C2080 | C2090 | C2100 | C2110 | C2120 | C2130 | C2140 |
| Expected inflation rate - total               | R0730 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Expected inflation rate: external inflation   | R0740 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Expected inflation rate: endogenous inflation | R0750 |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |

## S.19.01.01.21

## Description of inflation rate used

|                                     |       | Description |
|-------------------------------------|-------|-------------|
|                                     |       | C2200       |
| Description of inflation rate used: | R0760 |             |















Impact of long term guarantees measures and transitionals

|   |       | Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach) |  |  |                                       |   |  |   |  |   |  |
|---|-------|--|--|--|---------------------------------------|---|--|---|--|---|--|
|   |       | Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals           | Without transitional on technical provisions | Impact of transitional on technical provisions | Without transitional on interest rate | Impact of transitional on interest rate | Without volatility adjustment and without others transitional measures | Impact of volatility adjustment set to zero | Without matching adjustment and without all the others | Impact of matching adjustment set to zero | Impact of all LTG measures and transitionals |
|   |       | C0010  | C0020  | C0030  | C0040                                 | C0050                                   | C0060  | C0070                                       | C0080  | C0090                                     | C0100  |
| Technical provisions  | R0010 | 716 590 248,35   | 716 590 248,35                               |  | 716 590 248,35                        |   | 722 508 491,15   | 5 918 242,80                                | 722 508 491,15   |   | 5 918 242,80                                 |
| Basic own funds   | R0020 | 905 253 693,15   | 905 253 693,15                               |  | 905 253 693,15                        |   | 900 945 876,90   | -4 307 816,25                               | 900 945 876,90   |   | -4 307 816,25                                |
| Excess of assets over liabilities                               | R0030 | 905 253 693,15   | 905 253 693,15                               |  | 905 253 693,15                        |   | 900 945 876,90   | -4 307 816,25                               | 900 945 876,90   |   | -4 307 816,25                                |
| Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio | R0040 | 0,00   | 0,00   |  | 0,00                                  |   | 0,00   | 0,00  | 0,00   |   | 0,00   |
| Eligible own funds to meet SCR                                  | R0050 | 905 253 693,15   | 905 253 693,15                               |  | 905 253 693,15                        |   | 900 945 876,90   | -4 307 816,25                               | 900 945 876,90   |   | -4 307 816,25                                |
| Tier 1  | R0060 | 905 253 693,15   | 905 253 693,15                               |  | 905 253 693,15                        |   | 900 945 876,90   | -4 307 816,25                               | 900 945 876,90   |   | -4 307 816,25                                |
| Tier 2  | R0070 | 0,00   | 0,00   |  | 0,00                                  |   | 0,00   | 0,00  | 0,00   |   | 0,00   |
| Tier 3  | R0080 | 0,00   | 0,00   |  | 0,00                                  |   | 0,00   | 0,00  | 0,00   |   | 0,00   |
| SCR   | R0090 | 265 007 396,73   | 265 007 396,73                               |  | 265 007 396,73                        |   | 267 612 294,87   | 2 604 898,14                                | 267 612 294,87   |   | 2 604 898,14                                 |
| Eligible own funds to meet MCR                                  | R0100 | 905 253 693,15   | 905 253 693,15                               |  | 905 253 693,15                        |   | 900 945 876,90   | -4 307 816,25                               | 900 945 876,90   |   | -4 307 816,25                                |
| Minimum Capital Requirement                                     | R0110 | 78 218 082,30  | 78 218 082,30                                |  | 78 218 082,30                         |   | 78 658 638,30  | 440 556,00                                  | 78 658 638,30  |   | 440 556,00                                   |
| Solvency Capital Requirement ratio                              | R0120 | 341,60%  | 341,60%                                      | 0,00%  | 341,60%                               | 0,00%                                   | 336,66%  | -4,93%                                      | 336,66%  | 0,00%                                     | -4,93%                                       |
| Minimum Capital Requirement ratio                               | R0130 | 1157,35%   | 1157,35%                                     | 0,00%  | 1157,35%                              | 0,00%                                   | 1145,39%   | -11,96%                                     | 1145,39%   | 0,00%                                     | -11,96%                                      |

## Own funds

|  |              | Total<br>C0010        | Tier 1 - unrestricted<br>C0020 | Tier 1 - restricted<br>C0030 | Tier 2<br>C0040 | Tier 3<br>C0050 |
|--|--------------|-----------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>                                     |              |                       |                                |                              |                 |                 |
| Ordinary share capital (gross of own shares)   | R0010        | 0,00                  | 0,00                           |                              | 0,00            |                 |
| Share premium account related to ordinary share capital  | R0030        | 0,00                  | 0,00                           |                              | 0,00            |                 |
| Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings  | R0040        | 381 122,54            | 381 122,54                     |                              | 0,00            |                 |
| Subordinated mutual member accounts  | R0050        | 0,00                  |                                | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| Surplus funds  | R0070        | 0,00                  | 0,00                           |                              |                 |                 |
| Preference shares  | R0090        | 0,00                  |                                | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| Share premium account related to preference shares   | R0110        | 0,00                  |                                | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| Reconciliation reserve   | R0130        | 904 872 570,61        | 904 872 570,61                 |                              |                 |                 |
| Subordinated liabilities   | R0140        | 0,00                  |                                | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| An amount equal to the value of net deferred tax assets  | R0160        | 0,00                  |                                |                              |                 | 0,00            |
| Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above  | R0180        | 0,00                  | 0,00                           | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| <b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b> |              |                       |                                |                              |                 |                 |
| Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds        | R0220        | 0,00                  |                                |                              |                 |                 |
| <b>Deductions</b>  |              |                       |                                |                              |                 |                 |
| Deductions for participations in financial and credit institutions   | R0230        |                       |                                |                              |                 |                 |
| <b>Total basic own funds after deductions</b>  | <b>R0290</b> | <b>905 253 693,15</b> | <b>905 253 693,15</b>          | <b>0,00</b>                  | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>     |
| <b>Ancillary own funds</b>   |              |                       |                                |                              |                 |                 |
| Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand  | R0300        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand                      | R0310        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Unpaid and uncalled preference shares callable on demand   | R0320        |                       |                                |                              |                 |                 |
| A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand   | R0330        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC  | R0340        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC   | R0350        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC   | R0360        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC  | R0370        |                       |                                |                              |                 |                 |
| Other ancillary own funds  | R0390        |                       |                                |                              |                 |                 |
| <b>Total ancillary own funds</b>   | <b>R0400</b> |                       |                                |                              |                 |                 |
| <b>Available and eligible own funds</b>  |              |                       |                                |                              |                 |                 |
| Total available own funds to meet the SCR  | R0500        | 905 253 693,15        | 905 253 693,15                 | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| Total available own funds to meet the MCR  | R0510        | 905 253 693,15        | 905 253 693,15                 | 0,00                         | 0,00            |                 |
| Total eligible own funds to meet the SCR   | R0540        | 905 253 693,15        | 905 253 693,15                 | 0,00                         | 0,00            | 0,00            |
| Total eligible own funds to meet the MCR   | R0550        | 905 253 693,15        | 905 253 693,15                 | 0,00                         |                 |                 |
| <b>SCR</b>   | <b>R0590</b> | <b>265 007 396,73</b> |                                |                              |                 |                 |
| <b>MCR</b>   | <b>R0600</b> | <b>78 218 082,30</b>  |                                |                              |                 |                 |
| Ratio of Eligible own funds to SCR   | R0620        | 342%                  |                                |                              |                 |                 |
| Ratio of Eligible own funds to MCR   | R0640        | 1157%                 |                                |                              |                 |                 |

## Reconciliation reserve

|   |              | C0060                 |
|---|--------------|-----------------------|
| <b>Reconciliation reserve</b>   |              |                       |
| Excess of assets over liabilities   | R0700        | 905 253 693,15        |
| Own shares (held directly and indirectly)   | R0710        |                       |
| Foreseeable dividends, distributions and charges  | R0720        |                       |
| Other basic own fund items  | R0730        | 381 122,54            |
| Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds | R0740        | 0,00                  |
| <b>Reconciliation reserve</b>   | <b>R0760</b> | <b>904 872 570,61</b> |
| <b>Expected profits</b>   |              |                       |
| Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business  | R0770        | 23 221 835,80         |
| Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business                                    | R0780        | 8 317 305,91          |
| <b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>   | <b>R0790</b> | <b>31 539 141,71</b>  |

## 5.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

|   |              | Net solvency capital requirement | Gross solvency capital requirement | Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios |
|---|--------------|----------------------------------|------------------------------------|--|
|   |              | C0030                            | C0040                              | C0050  |
| Market risk                               | R0010        | 156 717 969,17                   | 197 773 231,79                     | 0,00   |
| Counterparty default risk                 | R0020        | 34 615 775,81                    | 34 615 775,81                      | 0,00   |
| Life underwriting risk                    | R0030        | 30 911 387,41                    | 53 784 083,36                      | 0,00   |
| Health underwriting risk                  | R0040        | 153 173 663,65                   | 163 382 172,55                     | 0,00   |
| Non-life underwriting risk                | R0050        | 0,00                             | 0,00                               | 0,00   |
| Diversification                           | R0060        | -105 479 613,48                  | -128 698 274,27                    |  |
| Intangible asset risk                     | R0070        | 0,00                             | 0,00                               |  |
| <b>Basic Solvency Capital Requirement</b> | <b>R0100</b> | <b>269 939 182,57</b>            | <b>320 856 989,25</b>              |  |

## 5.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

|   |              | Value                 |
|---|--------------|-----------------------|
|   |              | C0100                 |
| Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  | R0120        | 0,00                  |
| Operational risk  | R0130        | 10 566 594,81         |
| Loss-absorbing capacity of technical provisions   | R0140        | -45 624 236,27        |
| Loss-absorbing capacity of deferred taxes   | R0150        | -20 791 951,05        |
| Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC | R0160        | 0,00                  |
| <b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>                                | <b>R0200</b> | <b>265 007 396,73</b> |
| Capital add-on already set  | R0210        | 0,00                  |
| Solvency capital requirement  | R0220        | 265 007 396,73        |
| <b>Other information on SCR</b>   |              |                       |
| Capital requirement for duration-based equity risk sub-module                               | R0400        | 0,00                  |
| Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part                   | R0410        | 0,00                  |
| Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds                | R0420        | 0,00                  |
| Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios    | R0430        | 0,00                  |
| Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304                         | R0440        | 0,00                  |
| Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation                     | R0450        |                       |
| Net future discretionary benefits   | R0460        | 45 624 236,27         |

## 5.25.01.01.03

## Approach to tax rate

|                                    |       | Yes/No  |
|------------------------------------|-------|---------|
|                                    |       | C0109   |
| Approach based on average tax rate | R0590 | 1 - Yes |

## 5.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

|   |       | Before the shock | After the shock |
|---|-------|------------------|-----------------|
|   |       | C0110            | C0120           |
| DTA   | R0600 | 0,000            |                 |
| DTA carry forward                           | R0610 |                  |                 |
| DTA due to deductible temporary differences | R0620 |                  |                 |
| DTL   | R0630 | 20 791 951,050   |                 |

## 5.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

|  |       | LAC DT          |
|--|-------|-----------------|
|  |       | C0130           |
| LAC DT   | R0640 | -20 791 951,050 |
| LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities                | R0650 | -20 791 951,050 |
| LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit | R0660 |                 |
| LAC DT justified by carry back, current year                             | R0670 |                 |
| LAC DT justified by carry back, future years                             | R0680 |                 |
| Maximum LAC DT   | R0690 |                 |

## S.28.02.01.01

## MCR components

|   |       | MCR components                 |                                |
|---|-------|--------------------------------|--------------------------------|
|   |       | Non-life activities            | Life activities                |
|   |       | MCR <sub>(NL, NI)</sub> Result | MCR <sub>(NL, LI)</sub> Result |
|   |       | C0010                          | C0020                          |
| Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations | R0010 | 48 780 346,51                  | 0,00                           |

## S.28.02.01.02

## Background information

|  |       | Background information  |   |   |   |
|--|-------|---|---|---|---|
|  |       | Non-life activities   |   | Life activities   |   |
|  |       | Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole | Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months | Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole | Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months |
|  |       | C0030   | C0040   | C0050   | C0060   |
| Medical expense insurance and proportional reinsurance                   | R0020 | 24 836 974,47   | 74 889 067,07   | 0,00  | 0,00  |
| Income protection insurance and proportional reinsurance                 | R0030 | 266 990 660,84  | 107 264 070,41  | 0,00  | 0,00  |
| Workers' compensation insurance and proportional reinsurance             | R0040 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance           | R0050 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Other motor insurance and proportional reinsurance                       | R0060 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance    | R0070 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance | R0080 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| General liability insurance and proportional reinsurance                 | R0090 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance             | R0100 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Legal expenses insurance and proportional reinsurance                    | R0110 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Assistance and proportional reinsurance                                  | R0120 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance      | R0130 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Non-proportional health reinsurance                                      | R0140 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Non-proportional casualty reinsurance                                    | R0150 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance              | R0160 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |
| Non-proportional property reinsurance                                    | R0170 | 0,00  | 0,00  | 0,00  | 0,00  |

## S.28.02.01.03

## Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

|   |       | Non-life activities            | Life activities                |
|---|-------|--------------------------------|--------------------------------|
|   |       | MCR <sub>(NL, NI)</sub> Result | MCR <sub>(NL, LI)</sub> Result |
|   |       | C0070                          | C0080                          |
| Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations | R0200 | 4 069 385,68                   | 25 368 350,11                  |

## S.28.02.01.04

## Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

|   |       | Non-life activities   |  | Life activities   |  |
|---|-------|---|--|---|--|
|   |       | Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole | Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk | Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole | Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk |
|   |       | C0090   | C0100  | C0110   | C0120  |
| Obligations with profit participation - guaranteed benefits           | R0210 | 0,00  |  | 57 875 079,65   |  |
| Obligations with profit participation - future discretionary benefits | R0220 | 0,00  |  | 15 441 143,10   |  |
| Index-linked and unit-linked insurance obligations                    | R0230 | 0,00  |  | 0,00  |  |
| Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations         | R0240 | 193 780 270,58  |  | 85 741 496,91   |  |
| Total capital at risk for all life (re)insurance obligations          | R0250 |   | 0,00   |   | 31 756 200 243,04                              |

## S.28.02.01.05

## Overall MCR calculation

|                             |       | C0130          |
|-----------------------------|-------|----------------|
| Linear MCR                  | R0300 | 78 218 082,30  |
| SCR                         | R0310 | 265 007 396,73 |
| MCR cap                     | R0320 | 119 253 328,53 |
| MCR floor                   | R0330 | 66 251 849,18  |
| Combined MCR                | R0340 | 78 218 082,30  |
| Absolute floor of the MCR   | R0350 | 6 700 000,00   |
| Minimum Capital Requirement | R0400 | 78 218 082,30  |

## S.28.02.01.06

## Notional non-life and life MCR calculation

|  |       | Non-life activities | Life activities |
|--|-------|---------------------|-----------------|
|  |       | C0140               | C0150           |
| Notional linear MCR  | R0500 | 52 849 732,19       | 25 368 350,11   |
| Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation) | R0510 | 179 057 956,08      | 85 949 440,65   |
| Notional MCR cap   | R0520 | 80 576 080,24       | 38 677 248,29   |
| Notional MCR floor   | R0530 | 44 764 489,02       | 21 487 360,16   |
| Notional Combined MCR  | R0540 | 52 849 732,19       | 25 368 350,11   |
| Absolute floor of the notional MCR                           | R0550 | 2 700 000,00        | 4 000 000,00    |
| Notional MCR   | R0560 | 52 849 732,19       | 25 368 350,11   |



**GROUPE AGRICA**  
**21 rue de la Bienfaisance**  
**75382 Paris Cedex 08**  
**Tél. : 01 71 21 00 00**  
**Fax : 01 71 21 00 01**  
**[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)**